

Plan de cours

COURS : **LITTÉRATURE ET IMAGINAIRE**

PROGRAMME : Tous les programmes

DISCIPLINE : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération :	Théorie : 3	Pratique : 1	Étude personnelle : 3
---------------	-------------	--------------	-----------------------

PROFESSEUR.E DU COURS-GROUPE	BUREAU	📠 POSTE	✉ COURRIEL
LILIANE KEYROUZ	A36	2633	Liliane.keyrouz@cegepmontpetit.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Avant-midi	10h-11h				
Après-midi			14h-15h		

COORDINATION DÉPARTEMENTALE	BUREAU	📠 POSTE	✉ COURRIEL
France Mongeau	C-185	2633	dep.litterature@cegepmontpetit.ca

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Objectif de la discipline

Portrait du diplômé en littérature

Au terme de leurs quatre cours de « Français, langue d'enseignement et littérature », nos étudiantes et nos étudiants auront fait, par la pratique de la lecture, de l'écriture et de la parole, une double expérience de la littérature.

D'une part, ils auront appris à développer, avec les œuvres littéraires, une relation esthétique. Ils auront, dans cette perspective, acquis les habiletés qui en auront fait de bons lecteurs d'œuvres littéraires et ils auront appris à construire le sens d'une œuvre. Pour ce faire, ils auront appris à étudier le traitement des thèmes abordés dans une œuvre, à en comprendre le propos, à observer les procédés d'écriture auxquels l'auteur a eu recours et à en saisir les effets. Ils seront ainsi devenus des lecteurs sensibles non seulement à la matière, au propos d'un texte, mais aussi à la manière dont il est écrit. Ils auront, dans cette optique, appris à définir certains courants littéraires, à situer les œuvres à l'étude dans leur contexte sociohistorique et acquis, de ce fait, une bonne connaissance de l'histoire de la littérature. Bref, ils seront devenus des lecteurs capables d'analyser, d'expliquer, d'apprécier des textes littéraires, tout en trouvant dans ces activités sens et plaisir.

D'autre part, ils auront appris à développer, avec les œuvres littéraires, une relation qui leur aura permis de se construire et de se transformer comme sujets lecteurs et comme êtres humains. Ils auront, dans cette perspective, enrichi leur imaginaire des images, des personnages et des récits inventés par les écrivains qu'ils auront rencontrés. Ils auront nourri leur sensibilité des sensations, des émotions, des sentiments et des états d'âme exprimés dans les œuvres qu'ils auront lues. Confrontés aux idées et aux représentations du monde proposées dans ces œuvres, ils auront affiné leur compréhension de la condition humaine et du monde. Ils auront, en outre, par la discussion des valeurs et des dilemmes exposés dans ces œuvres, raffiné leur jugement sur les plans esthétique, éthique et politique. Enfin, ils auront enrichi leur connaissance de la langue par la fréquentation d'écrivains qui en font un usage inusité et original. Bref, ils seront devenus des sujets lecteurs et des êtres humains plus imaginatifs, plus sensibles, plus intelligents, plus critiques et plus soucieux du soin de la langue.

Au terme de leur parcours, nos étudiantes et nos étudiants auront lu un minimum de 15 œuvres littéraires complètes appartenant à trois corpus, soit au moins six œuvres de la littérature québécoise, cinq de la littérature d'expression française (autre que québécoise) et quatre de la littérature mondiale. Ils auront abordé les quatre grands genres littéraires, notamment lors de l'étude d'œuvres de la littérature québécoise et d'expression française. De plus, la réalisation de travaux sous les formes prescrites par les devis ministériels et sous d'autres formes en aura fait des personnes aptes à bien s'exprimer oralement et par écrit, non seulement à propos de littérature, mais en toutes circonstances. Ce parcours leur aura également permis de fréquenter et d'apprécier la littérature québécoise contemporaine, tout en les invitant à poursuivre cette exploration des œuvres de leur univers culturel.

Nous croyons fermement que l'expérience de la littérature, telle que nous la concevons et que nous proposons à nos étudiantes et à nos étudiants de la faire dans les quatre cours de la formation générale, leur permettra de développer avec la langue et avec la littérature une relation riche et féconde, qui ne pourra qu'accroître la qualité de leur présence au monde, à leur société et à leur culture.

Ce cours est un préalable absolu au cours **Littérature québécoise**, 601-103-MQ.

OBJECTIFS MINISTÉRIELS

Énoncé de la compétence

Expliquer, en référence à leur contexte culturel et de manière à mieux les apprécier, les représentations du monde proposées par un minimum de quatre œuvres complètes, dont trois de la littérature d'expression française (autre que québécoise) et une de la littérature mondiale. Ces œuvres doivent appartenir à la période de 1900 à nos jours et à au moins deux genres (dont le genre narratif). Rendre compte de sa compréhension dans une dissertation explicative.

Objectifs

1. Reconnaître le traitement d'un thème dans un texte.
2. Situer le texte dans son contexte culturel et sociohistorique.
3. Dégager les rapports entre le réel, le langage et l'imaginaire.
4. Élaborer un plan de dissertation.
5. Rédiger une dissertation explicative de 800 mots.
6. Réviser et corriger le texte.

Définition départementale de la dissertation explicative

La dissertation explicative consiste à démontrer à l'aide d'exemples pertinents et de connaissances littéraires la justesse d'un énoncé dont l'objet est une œuvre ou un extrait d'œuvre. Elle est construite à partir d'un plan de rédaction.

ŒUVRES À L'ÉTUDE

Marguerite DURAS, *Un barrage contre le Pacifique*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1950, Éd. 2019, 365 pages.

Eugène IONESCO, *Rhinocéros*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1959, Éd. 2019, 246 pages.

François MAURIAC, *Le Nœud de vipères*, Paris, Grasset, Livre de poche, 1933, 246 pages.

MÉDIAGRAPHIE

Dominique MAINGUENEAU, *Le contexte de l'œuvre littéraire*, Paris, Dunod, 1993.

Michel PAQUIN et Roger RENY, *La lecture du roman, Une initiation*, Beloeil, Éditions de la lignée, 1984.

Carole FLORENTIN, Yasmine GUETZ et al., *Anthologie de la littérature française, XX^e siècle*, Paris, Larousse, Petits classiques 1994.

Carole PILOTE, *Guide littéraire, Beauchemin, Chenelière éducation, 2012.*

Sites :

Le français s'affiche (site pour la valorisation et l'amélioration de la langue) :

<http://www.cegepmontpetit.ca/cegep/centres-de-references/le-francais-s-affiche>

CCDMD (site pour l'amélioration du français) : <https://www.ccdmd.qc.ca/fr/>

ORIENTATIONS PÉDAGOGIQUES

Ce cours est bâti de façon à favoriser chez les étudiant.e.s le développement d'une lecture critique et personnelle d'œuvres littéraires marquantes et diversifiées d'une part et, d'autre part, à provoquer la rencontre avec le travail riche et singulier des écrivains. Les œuvres au programme proposent en effet des réflexions, des univers, des regards différents mais aussi des formes et des esthétiques diverses dont la compréhension peut mener à mieux cerner le monde autour de nous et, par le fait même, soi et les autres.

La **lecture et l'analyse des œuvres** permettront aux étudiant.e.s d'apprécier différentes représentations du monde et ainsi d'affiner leur pensée critique quant aux diverses perspectives humaines et sociales proposées par les écrivains, leurs histoires, leurs personnages, leurs idées.

Les **cours magistraux** visent :

- à se familiariser avec les caractéristiques esthétiques et sociohistoriques des œuvres au programme;
- à affiner la lecture du récit et de la poésie en abordant les différents procédés littéraires qui les caractérisent;
- à acquérir les outils méthodologiques nécessaires à la rédaction d'une dissertation explicative et d'un texte de réflexion plus personnel s'approchant de l'essai.

Les **ateliers de travail** individuel ou en équipe permettront aux étudiantes et aux étudiants:

- d'échanger avec leurs pairs sur des questions de lecture et d'analyse;
- de développer un regard personnel sur la littérature.

Les **travaux de lecture** et les **rédactions** :

- d'élaborer leur pensée de manière organisée dans le cadre précis de la dissertation explicative à partir de sujets imposés;
- de rédiger un texte construit et personnel.

En temps de distanciation et de covid-19

Tous les cours se donneront **aux heures prévues par l'horaire par TEAMS, en visioconférence** – sans enregistrement (explication plus loin). Certaines activités se feront de manière asynchrone afin de développer la réflexion personnelle de l'étudiant.e.

Les travaux, les consignes, toutes les informations seront disponibles sur LÉA. La professeure sera également disponible par TEAMS, aux heures prévues de disponibilité. Voir dans LÉA.

VISIOCONFÉRENCE SANS ENREGISTREMENT

Obligations du professeur qui donne un cours par visioconférence

Le professeur qui désire utiliser un moyen de communication qui capte l'image et la voix des étudiants (sans les enregistrer) en vue de dispenser un cours à distance doit prévenir les étudiants de cette captation avant la visioconférence. Ainsi, les étudiants qui participeront à un cours donné en visioconférence auront implicitement consenti à la captation.

Comment?

Voici un exemple de texte qui pourrait être transmis par le professeur aux étudiants avant la tenue du cours par visioconférence :

En participant au cours à distance par le biais d'une plateforme de visioconférence, je comprends et j'accepte que mon image et ma voix soient captées dans le cadre de la présente séance de cours à distance. Cette captation sera uniquement visible en direct, par le professeur et les autres étudiants du groupe. Aucun enregistrement de la captation ne sera conservé.

Pourquoi?

Pour respecter le droit au respect de la vie privée et au respect de l'image des étudiants, conformément à ce que prévoient le *Code civil du Québec* et la *Charte des droits et libertés de la personne*. Lorsque la visioconférence où l'image et la voix des participants ne sont pas enregistrées ou conservées d'aucune manière, la Loi sur l'accès ne s'applique pas puisque ces renseignements ne sont pas « recueillis » au sens de cette loi.

Directive relative à l'usage des technologies de l'information et des communications en classe

La Direction des études du Cégep valorise l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins d'apprentissage, et ce, dans un climat propice à la concentration.

Ainsi, à moins d'une entente spéciale avec l'enseignant, en classe, sont interdits :

- L'usage des cellulaires, des cellulaires intelligents et des lecteurs de musique;*
- L'enregistrement audio et vidéo, ainsi que la prise de photos;*
- L'utilisation des ordinateurs portables et des tablettes à des fins autres que celles prescrites dans le contexte d'enseignement.*

En cas de non-respect de ces consignes, le professeur pourrait exiger que l'appareil soit rangé et, s'il y a récidive après un avertissement formel, exclure l'étudiant concerné de la classe.

PLANIFICATION DU COURS (susceptible d'être modifié, vous serez avisés de toute modification) :

Semaine	Contenu du cours	En asynchrone (à la maison)
1		
2 Lundi 31 août Mercredi 2 septembre	Présentation de la méthodologie Présentation de l'œuvre de Duras (contexte socio-historique, incipit, etc.) + éléments théoriques	Commencer à lire Duras
3 Mercredi 9 septembre Lundi 14 septembre	Analyse d'un premier texte de DURAS Rédaction d'un paragraphe (250 mots) (10%)	Préparer un plan détaillé Continuer à lire Duras
4 Mercredi 16 septembre Lundi 21 septembre	Analyse de différents thèmes développés au fil de l'œuvre Lecture approfondie d'un extrait et préparation individuelle d'un plan détaillé (10%)	Continuer à lire Duras Continuer à lire Duras
5 Mercredi 23 septembre Lundi 28 septembre	Analyse des sujets de dissertation Lecture critique (5%) étude de l'œuvre de Marguerite DURAS.	Continuer à lire Duras
6 Lundi 5 octobre Mercredi 7 octobre	Introduction au théâtre de l'absurde et analyse d'un premier texte d'IONESCO Analyse d'un deuxième texte et plan détaillé (5%)	Commencer à lire IONESCO
7 Mercredi 14 octobre Lundi 19 octobre	Analyse des thèmes de l'œuvre d'IONESCO Correspondance entre des thèmes et des extraits de l'œuvre d'IONESCO	Lire IONESCO
8	EXAMEN COMMUN – 20 octobre- Dissertation (500 mots) 20%	
Lundi 26 octobre Mercredi 28 octobre	COURS LEVÉS (pour remplacer les 4 heures du 20 octobre)	Commencer la lecture de l'œuvre de MAURIAC
9		

Lundi 2 novembre	Introduction de MAURIAC et analyse d'un premier extrait	Préparer le plan détaillé et continuer la lecture de Mauriac
Mercredi 4 novembre	Plan détaillé de l'extrait	
10 Lundi 9 novembre	Analyse d'un deuxième extrait de MAURIAC + plan détaillé	Continuer la lecture de Mauriac
Mercredi 11 novembre	Analyse des thèmes de l'œuvre de MAURIAC	
11	EXAMEN COMMUN - 17 novembre- Dissertation (800 mots) - 25%	
Lundi 23 novembre Mercredi 25 novembre	COURS LEVÉS (pour remplacer les 4 heures du 17 novembre)	
12 Lundi 30 novembre	Analyse comparative de deux extraits de MAURIAC	Préparer le plan détaillé et continuer la lecture de Mauriac
Mercredi 2 décembre	Plan détaillé de l'analyse comparative	
13 Lundi 7 décembre	Comparaison : DURAS/ IONESCO/MAURIAC	
Mercredi 9 décembre	Sujets de la rédaction finale	
14	EXAMEN COMMUN - 16 décembre- rédaction de la dissertation finale (500 mots)- 25 %	

MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
Paragraphe de développement	Évaluation individuelle en classe via Teams	Semaine 3	10%
Plan détaillé de la dissertation explicative	Évaluation individuelle en classe via Teams	Semaine 4	10%
Contrôle de lecture	Évaluation individuelle en classe via Teams	Semaine 5	5%
Plan détaillé de la dissertation explicative	Évaluation individuelle en classe via Teams	Semaine 6	5%
Dissertation explicative (500 mots) - 4 heures	Évaluation individuelle en classe via Teams	20 octobre Examen commun	20%
Dissertation explicative no 2 (800 mots) - 5 heures	Évaluation individuelle en classe via Teams	19 novembre Journée JR*	25%
Évaluation terminale : Rédaction finale (500 mots)	Évaluation individuelle en classe	Semaine 14	25%

TOTAL : 100

L'évaluation terminale de cours (article 5.2.4 de la PIÉA) peut comporter deux activités dont la pondération totale est d'un minimum de 30 %, soit un minimum de 20 % pour une activité de rédaction ayant lieu au plus tôt lors de la journée JR consacrée aux activités d'évaluation préparatoires à l'ÉUF et un minimum de 10 % pour la deuxième activité se tenant « *au terme de l'ensemble des périodes d'apprentissage prévues pour les cours* ».

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION et LIEN AVEC LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

ACTIVITÉS et OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Les contrôles de lecture veulent vérifier si la lecture des œuvres obligatoires est faite mais aussi mesurer la capacité des étudiant.e.s à cerner les thèmes majeurs et les enjeux à l'œuvre dans les titres au programme (objectifs d'apprentissages nos 1 et 3).	à venir*
Le plan détaillé accompagne le travail préparatoire à la dissertation explicative et permet aux étudiant.e.s de valider la pertinence de leurs idées et des éléments de preuve qui les accompagnent (objectif d'apprentissage no 4).	à venir*
Le paragraphe de développement , les dissertations explicatives (partielle et complète) et la rédaction finale vont permettre à l'étudiant.e de rencontrer les objectifs d'apprentissage 1, 2, 3, 5 et 6. Ces travaux de rédaction favorisent notamment la mise en forme des idées et les liens entre le réel, l'imaginaire et le langage. La qualité de la langue est chaque fois évaluée à hauteur de 30%.	à venir*

* Les critères d'évaluation seront présentés par écrit aux étudiants au moins une semaine avant l'activité d'évaluation sommative (article 5.1j PIÉA).

CONDITIONS DE RÉUSSITE

(1) NOTE DE PASSAGE

La note de passage du cours est de 60 % (PIEA, article 5.1m).

(2) PRÉSENCE AUX COURS

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire (PIEA 5.2.5.1).

Politique départementale de présence en classe

1] Un étudiant qui aura été absent à plus de 10% de la période totale prévue pour un cours sera invité à rencontrer son professeur qui l'aviserà des conséquences possibles de sa (ses) prochaine(s) absence(s).

2] Est susceptible de ne plus être admis en classe tout étudiant qui, malgré cette invitation et cet avis, se sera absenté à plus de 20% de la période totale prévue pour un cours.

3] En ce cas, la note portée au bulletin est la note totale obtenue au moment de l'exclusion.

(3) REMISE DES TRAVAUX

Les travaux exigés par un professeur doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés. Les **pénalités** entraînées par les retards sont établies **selon les règles départementales** (PIEA, article 5.2.5.2).

En cas de retard, la pénalité est la suivante :

Le professeur peut refuser tout travail en retard à moins qu'il y ait eu entente préalable entre lui et l'étudiant. Dans le cas où un travail en retard est accepté, le professeur peut appliquer au travail une pénalité allant jusqu'à 10 % par jour de retard.

(4) PLAGIAT

Le plagiat et les autres manquements à l'honnêteté intellectuelle sont passibles de sanctions au cégep Édouard-Montpetit. Pour tous les détails, consulter l'article 5.6.1 à la page 15 de la **Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages** adoptée par la direction des études :

http://www.cegepmontpetit.ca/static/uploaded/Files/Cegep/A%20propos/Reglements%20et%20politiques/Etude%20et%20etudiants/politiques/PIEA_2015-09-21.pdf.

(5) PRÉSENTATION MATÉRIELLE DES TRAVAUX

L'étudiant doit respecter les « *Normes de présentation matérielle des travaux écrits* » adoptées par le Cégep. Ces normes sont disponibles à l'adresse suivante : <http://rmsh.cegepmontpetit.ca/normes-de-presentation-materielle-des-travaux-ecrits-du-cegep/>.

La **pénalité départementale** concernant le non-respect des normes de présentation matérielle des travaux (PIEA, article 5.3.2) est la suivante :

Le professeur peut enlever jusqu'à 10 % de la note pour la présentation matérielle.

(6) QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

L'évaluation de la qualité de la langue (PIEA, article 5.3.1) doit respecter les valeurs et les critères établis par le département.

Politique départementale concernant l'évaluation du français écrit

- **La maîtrise du français et la réussite des études collégiales**

Il est important de posséder une bonne compréhension et une bonne maîtrise de la langue pour réussir ses quatre cours obligatoires de français et pour obtenir son diplôme d'études collégiales ;

Pour obtenir ce diplôme, l'étudiant doit réussir ses quatre cours de français ainsi que l'épreuve uniforme de français administrée par le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (une dissertation de 900 mots) ; pour réussir cette épreuve, il faut, entre autres choses, faire moins d'une faute aux trente mots (donc, pas plus de 30 fautes sur 900 mots).

Selon la politique du Cégep, la qualité de la langue doit être prise en compte dans tous les cours, quelle que soit la matière : la maîtrise du français est donc un facteur de réussite dans tous les cours.

- **Les cours de français au cégep : des cours de littérature**

Les cours de français dispensés au Cégep (mis à part certains cours spécifiques, celui de mise à niveau par exemple) sont essentiellement des cours de littérature, qui présupposent une bonne compréhension et une maîtrise assurée de la langue parlée et, surtout, écrite. Ces cours, et notamment les trois cours de la formation générale commune, sont entièrement consacrés à l'acquisition de compétences littéraires : connaissances stylistiques et historiques ; habiletés à lire, à analyser, à rédiger des analyses littéraires, des dissertations explicatives et critiques.

À toutes fins pratiques, il n'y a pas de place dans ces cours pour une étude en profondeur ou une révision systématique des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques, lexicales et typographiques.

- **La maîtrise de la langue : la responsabilité de l'étudiant**

Au Cégep, l'étudiant est le premier responsable de la qualité de son français : chaque étudiant doit veiller à se donner, s'il ne les possède pas déjà, les connaissances nécessaires à une juste compréhension de la langue et à une présentation correcte de ses travaux, qu'ils soient oraux ou écrits.

Chaque étudiant n'est pas pour autant laissé à lui-même : pour l'aider à assumer sa responsabilité à l'égard de la qualité de sa langue, l'étudiant peut compter sur plusieurs ressources :

- a) ses professeurs, que l'étudiant peut rencontrer sur une base individuelle, selon leur horaire de disponibilité ;
- b) le Centre d'étude en français (CÉF), où l'étudiant trouve des fascicules de théorie sur les différentes règles de grammaire, des exercices avec corrigé, des ordinateurs et des adresses électroniques de sites pour la correction de la langue, des ouvrages de référence tels le *Multidictionnaire*.

Les formules proposées par le *Centre d'étude en français* sont :

- le tutorat : l'étudiant qui requiert un encadrement plus soutenu reçoit l'aide d'un autre étudiant pour résoudre ses principales difficultés (inscription recommandée dès le début de la session ; attestation en fin de session) ;

- l'autoapprentissage : l'étudiant travaille ses points faibles et peut bénéficier en tout temps de l'aide des professeurs responsables.

Quelle que soit la formule choisie, l'étudiant développera son aptitude à relire ses textes, à voir ses erreurs et à les corriger.

La **procédure départementale** d'évaluation de la qualité du français est la suivante :

Modalités d'évaluation du français écrit

Dans les travaux où le professeur juge qu'il y a matière à évaluation du français écrit, la pondération accordée au français écrit est de 30% dans les cours de la formation générale ; le professeur établit la note selon la fréquence des fautes, en fonction du tableau suivant :

Cours	Nombre de mots d'une rédaction	Ratio faute/mots pour obtenir la note de passage pour le code (60%)
601-013	500	1 faute / 18 mots
601-101	700	1 faute / 44 mots
601-102	800	1 faute / 50 mots
601-103	900	1 faute / 56 mots
601-104	900	1 faute / 56 mots

Chaque étudiant devrait posséder un dictionnaire et une grammaire.

Le département ne permet pas la récupération des points perdus pour la correction des fautes.

Le Département a adopté la Grille de correction du code, produite par le CÉF, pour qu'elle serve de balise à la définition des fautes pénalisées. Cette grille est annexée aux plans de cours.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA), la *Politique institutionnelle de la langue française* (PILF), la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence* (PPMÉTEHV), les *Conditions d'admission et cheminement scolaire*, la *Procédure concernant le traitement des plaintes étudiantes dans le cadre des relations pédagogiques*.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca/reglements-et-politiques. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS – POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les étudiants ayant un diagnostic d'un professionnel (limitations motrices, neurologiques, organiques, sensorielles, troubles d'apprentissage, de santé mentale, trouble du spectre de l'autisme ou autres) ou ayant une condition médicale temporaire peuvent faire une demande pour obtenir des mesures adaptées.

Pour avoir accès à ce service, faites parvenir votre diagnostic soit par MIO à « Service, CSA » ou par courriel à servicesaadaptés@cegepmontpetit.ca.

Si vous avez déjà un plan de mesures adaptées avec le CSA, vous êtes invités à communiquer avec votre professeur dès le début de la session afin de discuter avec lui des mesures d'accommodement déterminées par le CSA.

GRILLE DE CORRECTION DU CODE

O ORTHOGRAPHE

G GRAMMAIRE

- G1** Accord dans le groupe nominal
- G2** Accord dans le groupe verbal
- G3** Accord du participe passé
- G4** Formes verbales
- G5** Homophones grammaticaux

S SYNTAXE

- S1** Structure
- S2** Concordance verbale
- S3** Marqueurs de relation
- S4** Pronoms et déterminants
- S5** Ponctuation

V VOCABULAIRE (impropriétés, anglicismes, niveau de langue)

T TYPOGRAPHIE

- T1** Emploi des majuscules
- T2** Règles typographiques